



## Protocole Sanitaire « Covid » Principes généraux

COVID-19

Dans le contexte sanitaire actuel,  
Suite aux règles fixées par l'État Français,  
Suite à la demande de la Mairie de Lannion,

Le conseil d'administration d'Objectif Image Trégor (« OIT ») a le 8 septembre 2020

- Rédigé et validé cette présente version du protocole réglant la vie du club dans ce contexte particulier, ce protocole étant susceptible d'évoluer à tout moment selon l'évolution de l'épidémie,
- Désigné M. Philippe Printant, oit.fpf@orange.fr, « Référent Covid » de l'association, afin de conseiller les membres du conseil d'administration sur ce sujet, répondre aux questions des membres, et vérifier l'application du présent protocole par tous.

Pour la sécurité de tous, ce protocole devra être respecté par tout membre dans le cadre des activités de l'association.

De manière générale, il est exigé :

- Le port du masque dès l'entrée dans les bâtiments ;
- Une discipline rigoureuse de chacun pour éviter toute forme de salutation physique (embrassade, poignée de main...) ;
- Le respect de la distanciation physique (1 mètre au strict minimum) à tout instant ;
- Le respect des exigences sanitaires affichées par la Mairie ou par l'association ;
- La désinfection des mains à l'arrivée dans les locaux.

Danièle Corriez Jerphagnon,  
Présidente OIT

Philippe Printant,  
Référent Covid



## Protocole Sanitaire « Covid » Règles spécifiques à Ste Anne

COVID-19

La capacité de chacune des salles de réunion étant restreinte par la Mairie de Lannion (18 personnes maximum en salle 1, 12 en salle 2, et 8 en salle 3), la participation aux réunions devra faire l'objet d'une **réservation préalable** par email auprès de l'animateur défini.

Dès l'entrée dans le bâtiment, le **port du masque est obligatoire**.

La **désinfection des mains** est exigée pour tous, la Mairie mettant en place des distributeurs de gel hydroalcoolique aux entrées.

De même, un **registre de présence** sera mis à disposition, que chacun devra remplir (avec son stylo personnel qu'il devra amener).

Divers affichages concernant le sens de circulation dans le bâtiment sont installés par la Mairie : il faudra suivre impérativement ces indications.

A l'arrivée dans les salles de réunion, et en plus des principes généraux précédemment évoqués, il est demandé à chacun de :

- De prendre SA chaise (et uniquement la sienne ou, éventuellement, celle de quelqu'un de sa famille) ;
- De la placer à **1 mètre d'écart** avec ses voisines (dans le cadre d'une réunion autour des tables, cela veut dire « 1 chaise par table ») ;
- De s'y assoir & d'éviter ensuite toute circulation non nécessaire au fonctionnement de la réunion.

Pour éviter les contaminations « manu portée », l'installation des divers matériels informatiques ou photographique sera réalisée par une seule personne, ou l'animateur de la réunion, ou une autre personne à qui il aura délégué ce rôle. Des règles spécifiques seront édictées quant à la manipulation des tirages photographiques et des clés USB. Tous ces matériels seront impérativement désinfectés en début et en fin de réunion, par la personne qui les aura gérés.

En fin de séance (et aussi idéalement en début), la salle sera **aérée durant 15 minutes** au moins, selon les préconisations en vigueur.

Le Référent Covid, ou en son absence tout responsable de l'association présent lors de la réunion, sera chargé de faire respecter ces règles aux membres et devra signaler au conseil d'administration tout écart afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires.



## Protocole Sanitaire Règles spécifiques à Savidan

COVID-19

Il est demandé aux membres de réserver impérativement (on ne vient pas en passant). Notre système de réservation des salles faisant alors office de registre de présence, il sera important d'y annoter rigoureusement non seulement vos nom et prénom mais aussi ceux de votre éventuel modèle photographique ainsi que ses coordonnées téléphoniques ou emails.

Dès l'entrée dans le bâtiment, le port du masque est obligatoire.

En fonction de la surface de chaque pièce, et en tenant compte de la règle de la « Jauge des 4m<sup>2</sup> », la capacité maximale des salles a été définie :

- Deux personnes dans le labo numérique qui devront alors respecter la règle de distanciation physique, de 1 mètre.
- Une seule personne dans le labo argentique.

Au studio, il sera accepté trois personnes, cela pour permettre des photos avec un formateur et ou un modèle. Seul ce dernier pourra enlever son masque, uniquement dans les moments de prises de vue photographique, et à condition de respecter une distance de 2m entre photographe et modèle.

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition dans la boîte à code pour désinfecter les clés. Du gel est aussi à disposition à l'entrée ainsi que des lingettes désinfectantes à usage unique pour le nettoyage des poignées de portes et des boutons d'éclairage.

Dans le local numérique, il est demandé aux utilisateurs de désinfecter les claviers, souris, et écrans avant et après utilisations, avec la solution mise à disposition. Surtout pas de gel hydroalcoolique, sous peine d'abimer clavier et écrans.

De même pour ceux qui scannent, et ceux qui utilisent les imprimantes, un nettoyage des surfaces touchées est demandé avant de quitter les locaux. Si le matériel ne peut vraiment pas être nettoyé pour des raisons techniques (car trop « tordu » pour pouvoir le nettoyer de partout, ou trop fragile), c'est lavage préalable des mains & port des gants (à apporter par les membres eux même).

Pour rappel, se désinfecter les mains, au gel hydroalcoolique c'est les frotter 20 sec au moins.



## Protocole Sanitaire « Covid » Règles spécifiques aux sorties

COVID-19

Conformément aux règles fixées par l'État Français, toute sortie n'intégrera pas plus de 10 personnes, encadrants inclus.

Toute participation à une sortie sera conditionnée par une inscription préalable et validée par l'organisateur, afin de garantir le respect du quota maximal de présence.

Pour le reste, il est exigé de chaque membre

- Le port du masque en intérieur ;
- Le respect de la distanciation physique (1 mètre au strict minimum) à tout instant ;
- Le strict respect des exigences sanitaires complémentaires, qui pourront être communiquées lors de l'organisation de la sortie.

## Protocole Sanitaire « Covid » Quelques rappels

COVID-19



Limitez les déplacements et les contacts au strict nécessaire, évitez les rassemblements.



Respectez une distance de sécurité d'au moins 1 mètre (2 mètres si possible) avec les collègues, les clients et les fournisseurs.



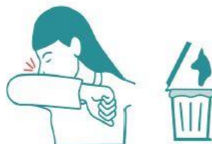
Saluez vos collègues sans leur serrer la main, sans leur faire la bise et sans accolade.



Lavez-vous régulièrement les mains avec de l'eau et du savon et essuyez-les avec du papier à usage unique, ou utilisez une solution hydroalcoolique.



Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche.



Toussez ou éternuez dans votre coude, mouchez-vous et crachez dans un mouchoir en papier que vous jetez immédiatement à la poubelle.

## Hygiène des mains

par friction hydroalcoolique



1 Déposer le produit dans le creux de la main



2 Frotter largement paume contre paume



3 Frotter l'un après l'autre le dos de chaque main



4 Frotter entre les doigts



5 Frotter le dos des doigts contre la paume de l'autre main



6 Sans oublier les pouces



7 Insister sur le bout des doigts et les ongles pour chaque main



8 Terminer par les poignets



9 Frotter jusqu'au séchage complet des mains. Ne pas rincer, ni essuyer

**Le port du masque ne dispense pas des mesures barrières.**